

**cliff mag**

Expériences  
Pratiques  
Expertises



Olivier Psaume,  
Président du Clif

*Chères toutes, Chers tous,*

Mes vœux les plus chaleureux pour cette nouvelle année ! Bienvenue en particulier à tous les adhérents qui nous ont rejoint pour la première fois courant 2023 et en ce début 2024 : nous sommes heureux d'être de plus en plus nombreux pour partager la diversité des expériences de notre métier et contribuer à son rayonnement.

Vous retrouverez dans cette nouvelle édition de *Cliff mag* la synthèse des principaux enseignements recueillis lors des rendez-vous du second semestre 2023, clôturés par notre séminaire annuel sur le thème de l'intelligence artificielle, sujet dont nous aurons sans nul doute l'occasion de reparler cette année. Nous vous proposons d'ores et déjà un début de programme varié pour ce premier semestre 2024. Merci de votre confiance et de votre soutien !

**cliff mag**

Organisation

## "L'IR augmenté" ou comment l'IA va faire évoluer le métier de l'IR

(Séminaire annuel - 11/12/2023)

Il n'y a pas une mais des intelligences artificielles : d'abord des **systèmes experts**, avec des règles logiques, pour la robotique, la reconnaissance d'images ou vocale ; puis des **algorithmes**, supervisés ou non ; et enfin les **IA génératives**, qui régénèrent des contenus à partir de données. L'Homme ne sera pas remplacé par l'IA, mais va évoluer avec l'IA et l'**éducation** à son utilisation va donc être fondamentale. L'IA générative, qui évolue très rapidement, va conduire à développer de **nouvelles compétences** et de **nouveaux métiers** dans l'entreprise, modifier la **chaîne de valeur** dans certains secteurs, l'**allocation des ressources**. L'agilité et la **vision managériale** seront cruciales, ainsi que la **protection des données**. Sans oublier que l'usage des IA émet du CO2 : il faut donc trouver le juste équilibre et en optimiser l'utilisation.

Des *use cases* se développent dans les entreprises, aux niveaux opérationnels et fonctionnels, et les relations investisseurs n'y échappent pas. Les **investisseurs** se sont déjà emparés de **nouveaux outils** pour suivre et anticiper l'activité des entreprises et sont ainsi parfois mieux informés que l'entreprise elle-même de sa performance en temps réel. Des IA génératives vont potentiellement être de **nouveaux interlocuteurs** des IR avec des **questions de plus en plus complexes et pointues**. Des pistes de solutions concrètes d'IA pour les IR émergent : pour la **market intelligence**, pour **générer des contenus** de communication financière ou **offrir une expérience personnalisée** aux internautes sur les sites émetteurs, sans oublier les outils indispensables de **supervision** pour contrôler ce qui se dit sur la société dans les LLM.

## Baromètre Cliff 2023 sur l'organisation des présentations de résultats annuels #4

(Petit déjeuner - 22/11/2023)

Le panel de la 4<sup>e</sup> édition de ce Baromètre historique sur ce moment crucial de l'année d'un IR est un bon indicateur, avec **43 sociétés** de tailles et secteurs variés. Le panel étant cependant très changeant dans le temps, **l'évolution des pratiques doit être observée dans la durée** et non seulement d'une édition à l'autre.

La durée de la **quiet period** s'allonge au fil du temps. Communiqués et *slides* sont finalisés un peu moins tardivement. Les **versions anglaises** continuent de gagner du terrain, en particulier pour les *slides*. **L'avis financier** est de moins en moins pratiqué, au profit de la communication sur les **réseaux sociaux**, en particulier **LinkedIn**. Les publications sont toujours très **concentrées**, à la fois en termes de dates et de créneaux horaires. Les pratiques de **réunions** restent variées, mais on constate un fort recul des réunions physiques au profit des *calls* et des *webcasts*, dont **l'audience augmente** et avec laquelle des **interactions** sont désormais proposées. Les **réunions vers l'interne** se sont également développées grâce à la visioconférence.

## Communication de crise : le rôle central de l'IR

(Petit déjeuner - 10/10/2023)

Par définition, la communication de crise est déclenchée par un **événement soudain et inattendu**, qui s'installe souvent sur un terrain déjà fragile et dont l'épicentre est plus ou moins proche du cœur de *business*. Capter tous les **signaux faibles** peut permettre d'identifier une crise le plus en amont possible et ne pas être pris au dépourvu. La crise survenue, pour faire face à l'émotion suscitée, tant en interne qu'en externe, il faut être prêt : des **procédures préalablement validées** avec le *top management* et **dûment testées** permettent d'éviter les moments de flottement. Les personnes en contact avec les différentes audiences de l'entreprise doivent être entraînées à la **cellule de crise**. Beaucoup de crises sont larvées et contenues et il faut pouvoir en **mesurer tous les impacts** pour informer au mieux. En cas de dysfonctionnement interne majeur, il faut bien observer les faits avant de s'exprimer, **être précis pour être pertinent**, prendre du recul pour **ne pas créer de panique inutile**.

Après la crise, le **feedback** des différentes audiences est fondamental, il faut **analyser** la gestion de la crise pour **renforcer** les procédures et les équipes. Une communication de crise est bonne si la crise est oubliée assez vite,

Voir aussi les **enquêtes** :

Présentations de résultats : quel(s) format(s) ? (Décembre 2023 - **22 sociétés**)

ID / CMD : quels prestataires choisir ? (Octobre 2023 - **11 sociétés**)

Règles sur l'engagement actionnarial (Octobre 2023 - **8 sociétés**)

**VOIR TOUTES LES ENQUETES ET BENCHMARKS REALISES AU SEIN DU CLIFF**

cliff mag

Outils de communication

## Communication financière des émetteurs à l'heure de l'influence : réglementation et cas d'usage

(Petit déjeuner - 07/11/2023)

Depuis la crise Covid, de nombreux nouveaux investisseurs particuliers ont fait leurs premiers pas en bourse via la communication sur les réseaux sociaux, avec les *e-brokers* et les banques en ligne. Face à ces **investisseurs plus jeunes et plus novices**, l'AMF a développé une **pédagogie ciblée**. La loi "influenceurs" du 9 juin 2023 a également été bâtie pour éviter les dérives des influenceurs et des réseaux sociaux. Elle fournit un cadre essentiel et rassurant, mais a été faite avant tout pour les produits de grande consommation. Les émetteurs tentés par l'utilisation des **finfluenceurs** ne doivent pas oublier les **grands principes de la communication financière** : l'influenceur est rémunéré, il s'agit donc de **communication à caractère promotionnel** et en aucun cas de conseils en investissements. La vocation des finfluenceurs est de faire de la **pédagogie**, pour adapter des messages à l'audience. Le finfluenceur propose un script à l'émetteur, qui est une **"traduction" du langage corporate** pour faire en sorte que davantage de personnes s'intéressent à la société, à son histoire. Il s'agit d'occuper l'espace pour **accroître la notoriété**. Le caractère sponsorisé de la communication doit être précisé. Les stratégies de communication appartiennent à l'émetteur, avec **l'obligation de contrôler**, tout en préservant la « saveur » de l'influenceur.

Voir aussi les **enquêtes et benchmarks** :

ADR (Octobre 2023 - 15 sociétés)

Comité consultatif des salariés actionnaires (CCSA) (Octobre 2023 - 16 sociétés)

Benchmark Cliff sur la structure de l'accès aux sites (Août 2023 - CAC60)

Traduction simultanée lors des publications de résultats et évènements financiers

(Septembre 2023 - 30 sociétés)

Communication auprès des actionnaires individuels dans le cadre des ID / CMD

(Septembre 2023 - 26 sociétés)

Investir Day 2023 (Juillet 2023 - 22 sociétés)

**VOIR TOUTES LES INFORMATIONS PRATIQUES PRODUITES POUR VOUS PAR LE CLIFF**



## Réglementation

### Actualités réglementaires et DEU 2023 avec l'AMF

(Petit déjeuner - 27/11/2023)

Parmi les nouvelles normes et réglementations comptables entrées en vigueur pour l'**arrêté des comptes 2023**, on retrouve la **nouvelle norme sur les assurances** et la **comptabilisation de la réforme des retraites**. Concernant les effets liés au changement climatique, la **cohérence entre la partie extra-financière et les comptes** est examinée, notamment via les tests de dépréciation, les contrats d'approvisionnement en énergie verte ou encore les quotas de CO2 ou autres émissions carbone. **L'ESMA** a publié cette année un **rapport avec 22 exemples**. Dans ses recommandations, l'AMF présente aussi quelques cas pratiques intéressants.

Concernant **l'ESEF**, les instructions AMF ont été remises à jour, avec quelques points d'attention parmi lesquels les **macro-balises**, qui doivent être ancrées au plus près de l'élément concerné. Une **consultation de l'ESMA** aura lieu en 2024 au sujet du **balisage des données de durabilité**.

Enfin la **2<sup>e</sup> édition du rapport Taxonomie de l'AMF** analyse les pratiques d'un échantillon de **31 sociétés** non financières cotées. Principaux constats : les informations restent très **hétérogènes** et **peu comparables**, les sociétés n'ont pas toujours accès à la **donnée sur toute la chaîne de valeur**, peu de sociétés ont communiqué sur les **plans d'investissements durables**. En juin 2023, l'acte délégué Climat a été révisé et l'acte délégué Environnement a étendu la taxonomie aux 4 autres objectifs restants. Les reportings 2024 vont donc se faire à nouveau sur une **nouvelle base réglementaire**.

### Quelles évolutions pour les assemblées générales ?

(Conférence de lancement du Guide "Cadre et Pratiques de Communication Financière" 2023)

(Conférence Bredin Prat / Cliff / PwC - 22/09/2023)

La recommandation du Code d'Afep Medef de présenter la **stratégie climatique** de l'entreprise et les actions engagées au moins tous les trois ans lors de l'AG a été majoritairement suivie par les sociétés du SBF120 qui se réfèrent à ce Code, mais les sociétés ont été moins nombreuses que l'année précédente à présenter une **résolution « say on climate »** lors de leur AG 2023. Une résolution consultative ne remet cependant pas en cause l'équilibre des pouvoirs, même si le Conseil se doit de prendre en compte le résultat du vote. Et si l'AG est en désaccord avec les décisions prises, elle peut révoquer le Conseil.

Les actionnaires individuels votent toujours peu aux assemblées générales et la nouvelle génération ne fait pas exception : pour les toucher, il faudra utiliser les moyens de communication digitaux adaptés. Aucune société du SBF 120 n'a mis en place de système de **vote à distance en direct** en 2023. S'il est juridiquement possible, il reste à modifier par décret la **record date** et à régler le problème de l'obligation d'**obtenir l'accord explicite de l'actionnaire** pour lui adresser une **convocation électronique**.

### Taxonomie verte : analyse des publications 2023

(Décryptage flash - 11/09/2023)

KPMG a analysé les publications des **entreprises françaises des secteurs non financiers** sur la Taxonomie durable au titre de l'exercice 2022. Après la communication sur l'éligibilité en 2021, il fallait publier en 2022 sur la notion d'alignement. Près de 90% des entreprises ont publié un **ratio d'alignement** non nul. Le **taux d'éligibilité** reste relativement stable par rapport à l'année précédente. La France est à 38% de chiffre d'affaires éligible et 45% de capex éligible en moyenne ; en Europe, ces chiffres sont de 37% et 40%. **Le lien entre la taxonomie et la stratégie atteint 55%**. D'ores et déjà, les plans stratégiques intègrent ces éléments taxonomie et ce ratio de lien devrait augmenter. L'explication de la **méthodologie** utilisée pour justifier l'alignement fait partie des demandes en matière de transparence du règlement Taxonomie : seules 35% des sociétés le font totalement.

Voir aussi les **enquêtes** :

IFRS Sustainability Disclosure Standards (Décembre 2023 - 9 sociétés)

Votre entreprise et CSRD (Novembre 2023 - 28 sociétés)

**VOIR TOUTES LES ACTUALITES REGLEMENTAIRES RELAYEES PAR LE CLIFF**

# Relations avec les marchés

## Point d'étape sur les mécanismes de rebalancements indiciels

(Décryptage flash - 17/11/2023)

La **gestion passive** est celle qui connaît la **plus forte croissance** entre 2021 et 2026 (+52%). Elle s'appuie sur une réplcation d'indices plus ou moins structurés. A titre d'exemple, parmi les 10 premiers actionnaires de Total et LVMH, 7 sont communs et tous liés à la gestion passive indicielle.

**Chaque troisième vendredi des mois de mars, juin, septembre et décembre**, de nombreux indices paneuropéens et nationaux sont rééquilibrés, **la pondération des titres dans les indices est ainsi réajustée**. Les deux déterminants majeurs de l'entrée et de la sortie d'une action au sein d'un indice sont la **capitalisation boursière flottante** et le **turnover** (montant des capitaux échangés).

Ces jours-là, **le volume des transactions est en moyenne 1,8 fois plus élevé** que la moyenne quotidienne, sans entraîner de hausse de la volatilité du marché des actions ou des écarts entre les cours acheteur et vendeur.

## *Fasten your seatbelts for the "soft" landing.*

(Décryptage flash - 12/10/2023)

Avec la hausse des taux, d'abord courts puis longs pour freiner l'inflation, l'économie, la consommation, l'investissement vont-ils tenir ? **Les actions européennes ont sous-performé les actions américaines** depuis le début de l'année. L'inflation baisse, mais jusqu'à quand ? Cela va dépendre de l'évolution des prix du pétrole. Les profits resteront stables en 2023, après une année 2022 en très forte progression. Qui seront les gagnants et les perdants ?

Dans cet atterrissage, **l'économie américaine reste soutenue**, la légère baisse récente des taux allège un peu la pression sur l'économie. La **raréfaction du crédit bancaire** va peser sur l'économie en 2024, mais pour l'instant, le moteur de la consommation tient aux Etats-Unis. Il faut rester défensif, le sentiment de marché étant assez négatif de la part des investisseurs, en ayant dans son allocation une large part de valeurs de qualité plus résistants en cas de ralentissement de l'économie plus prononcé qu'attendu.

Voir aussi les **enquêtes** :

Agences de notation extra-financière : vos choix (Octobre 2023 - **27 sociétés**)

Vos relations avec les **proxy advisors** #2 (Septembre 2023 - **21 sociétés**)

**RETROUVEZ LES TRANSCRIPTIONS DE TOUTES LES REUNIONS DU CLIFF  
POUR ETRE INFORMES EN TEMPS REEL, ABONNEZ-VOUS A NOTRE ALERTE**

Prochaine édition de Cliff mag : juillet 2024  
sur les sujets traités au 1er semestre !



**cliff**  
Investor Relations

Cliff - Tour Praetorium 14, Place des Reflets 92400 Courbevoie La Défense  
Tél. 01 47 76 05 70 | [cliff@cliff.asso.fr](mailto:cliff@cliff.asso.fr)



Si vous ne souhaitez plus recevoir de messages, [cliquez ici](#)